

semaines seulement avant l'élection, le très honorable M. Bennett émit un bulletin dans lequel il expliquait que les négociations avec Washington étaient en progrès sensible et que le traité porterait sur quelque sept cents numéros de notre tarif douanier. Nous ne connaissons pas naturellement les détails de ce projet, et je ne puis donc le comparer avec l'accord actuel. La déclaration du très honorable M. Bennett fût confirmée par la correspondance échangée entre le ministre du Canada à Washington et M. Cordell Hull, Secrétaire d'Etat pour les Etats-Unis. Je suppose que les détails des deux projets nous seront communiqués plus tard; nous pourrions voir alors en quoi ils diffèrent.

Je dirai simplement à cette Chambre que, étant donné la divergence de vues entre les deux partis en matière économique, il est possible que le gouvernement actuel ait abordé la question d'un angle quelque peu différent. Lorsque nous connaîtrons les détails des deux projets nous serons mieux en état de juger quel rôle a joué cette divergence dans la conclusion du dernier accord. Je crois que la politique du parti libéral depuis au delà de cinquante et quelques années n'a pas varié et qu'elle est logique. N'oublions pas que tous ceux d'un parti ou de l'autre qui participèrent à l'administration depuis 1854 jusqu'à 1870, et subséquemment, désirèrent vivement la prorogation ou le renouvellement du traité de réciprocité en vigueur de 1854 à 1866, lequel était basé sur l'échange des produits naturels. Peu de temps après la Confédération, Sir John Macdonald envoya des délégations à Washington en vue de l'obtenir; et en cela il avait le bon vouloir du parti libéral dans la Chambre des communes et dans le pays tout entier. A son retour au pouvoir, après les élections du 17 septembre 1878, il proposa la politique nationale. Mes honorables amis constateront que le tarif douanier établi alors comprenait un appendice autorisant le gouvernement à admettre en franchise, par décret du conseil tous les produits naturels compris dans la convention de 1854-1866, aussitôt que les Etats-Unis mettraient nos produits sur le même pied. Telle était la politique de tout le parti conservateur et Sir John Macdonald y resta fidèle jusqu'à sa mort en 1891. Si je ne fais erreur, dans son appel au peuple au mois de février de cette même année, il émettait l'idée de demander à M. Blaine le chevalier chamarré de l'état du Maine, alors secrétaire d'Etat à Washington, le renouvellement du traité de réciprocité en matière de produits naturels. Et dans le mois qui suivit l'élection de 1891 il envoyait à Washington une délégation dont faisaient partie Sir Charles Tupper et Sir George Eulas Foster. Elle échoua parce que

L'hon. M. DANDURAND.

M. Blaine, disposé à examiner une proposition comprenant les produits industriels, ne voulait pas d'une réciprocité restreinte aux produits naturels.

La réciprocité en matière de produits naturels, désirée par Sir John A. Macdonald, était conforme aux vues des hommes publics à partir de 1866 jusqu'à 1911, alors que Sir Wilfrid Laurier délégua à Washington son ministre des Finances avec mission d'entamer de nouvelles négociations. Sir Wilfrid Laurier réussit à obtenir la réciprocité en matière de produits naturels. En se reportant à la convention Taft-Fielding les honorables sénateurs constateront qu'elle correspondait presque mot à mot à celle qui fit le Canada si prospère entre 1854 et 1866.

Mais, en 1911, l'on vit pour la première fois le parti conservateur changer d'attitude. M. Bennett fut élu à Calgary en combattant la convention Taft-Fielding. J'ai été enchanté de constater qu'en 1935 la tournure des événements l'avait amené à modifier son opinion et à renoncer aux idées qu'il entretenait il y a vingt quatre ans. Lui qui, en 1911, était élu avec un programme d'opposition à la réciprocité en matière de produits naturels, il prenait en 1934 et en 1935 le chemin de Washington, en quête de cette réciprocité et prêt, en retour, à réduire le tarif douanier canadien sur sept cents articles.

Mon très honorable ami (le très honorable M. Meighen) dit qu'une affaire aussi considérable qu'un traité avec les Etats-Unis ne doit pas se traiter en hâte. Je lui rappellerai de nouveau que l'administration antérieure avait préparé un grand nombre de données. Je lui rappellerai aussi que l'autorisation conférée au président des Etats-Unis de réduire de cinquante pour cent les droits sur la marchandise étrangère devait expirer peu de semaines après la conclusion des négociations par le gouvernement actuel. Il fallait essayer d'obtenir un accord en somme satisfaisant pour les deux pays. J'ose dire que si l'autorisation du président Roosevelt avait pris fin avant la conclusion des négociations l'affaire eut été renvoyée au sénat américain où toutes les parties intéressées seraient intervenues pour obtenir certains avantages ou s'éviter quelques sacrifices.

Le très honorable M. MEIGHEN: Mon honorable ami me permet-il de lui poser une question? L'ai-je bien compris: dit-il que l'ex-premier ministre a demandé ou offert au gouvernement américain le libre-échange des produits naturels, tels que compris dans le traité de réciprocité de 1911?

L'honorable M. DANDURAND: Je dis que la raison et le sens commun veulent que